

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL  
FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA  
DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

# RECUEIL DES COURS

COLLECTED COURSES OF THE HAGUE  
ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

2005

*Tome 318 de la collection*



2007

MARTINUS NIJHOFF PUBLISHERS  
Leiden/Boston

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> . . . . .	19
1. Sorcières et licornes . . . . .	19
2. «Droits de l'homme» et «droits fondamentaux»: définitions . . . . .	22
a) Les droits fondamentaux . . . . .	22
b) Les droits de l'homme . . . . .	24
c) Le droit communautaire? . . . . .	26
d) Une approche comparatiste . . . . .	28
3. «Droit international privé»: délimitation . . . . .	30
4. Les droits de l'homme susceptibles d'influer sur les conflits de lois et de juridictions . . . . .	32
a) Une multiplicité d'influences potentielles . . . . .	32
b) L'importance particulière du principe d'égalité . . . . .	32
5. Une distinction fondamentale . . . . .	35
<b>Première partie. La confrontation aux droits de l'homme des règles de droit international privé du for</b> . . . . .	37
<b>Chapitre I. Les règles de compétence internationale</b> . . . . .	37
1. La compétence judiciaire entre principe de souveraineté, droits de la demande et droits de la défense . . . . .	37
a) Au XIX <sup>e</sup> siècle... . . . . .	37
b) Le droit à l'accès effectif à la justice et la protection des droits de la demande . . . . .	43
c) Le nécessaire équilibre entre les droits de la demande et les droits de la défense . . . . .	47
2. Le droit constitutionnel américain, la notion de <i>due process</i> et la protection du défendeur contre les compétences exorbitantes . . . . .	51
a) L'évolution historique des solutions . . . . .	51
b) L'état contemporain du droit américain. . . . .	58
c) Les leçons de la jurisprudence américaine . . . . .	64
3. Le droit européen, la notion de procès équitable et les compétences judiciaires exorbitantes . . . . .	65
a) La garantie du procès équitable en droit européen comme limite à la compétence exorbitante des tribunaux . . . . .	65
b) La critique des règles de compétence exorbitantes existant dans le droit national des Etats européens . . . . .	68
c) La critique des règles de compétence directe du règlement communautaire n° 44/2001 (règlement «Bruxelles I»). . . . .	71
d) La critique de l'aggravation, par l'article 4 du règlement n° 44/2001, des effets des règles de compétence exorbitantes du droit national . . . . .	77
4. Les règles de compétence discriminatoires en raison de la nationalité . . . . .	81
a) Les articles 14 et 15 du Code civil . . . . .	81
b) La prise en considération de la nationalité des parties dans le règlement communautaire n° 2201/2003 (règlement «Bruxelles II bis») . . . . .	89

Chapitre II. Les règles du for relatives à la reconnaissance des jugements étrangers . . . . .	93
1. Le refus de la reconnaissance d'un jugement étranger en tant qu'ingérence dans des droits garantis . . . . .	94
a) Ingérence dans le droit au procès équitable . . . . .	94
b) Ingérence dans des droits substantiels . . . . .	96
2. La question du caractère justifiable de l'ingérence . . . . .	100
a) Des ingérences susceptibles de justification . . . . .	101
b) Des ingérences injustifiables . . . . .	105
Chapitre III. Les règles de conflit de lois du for . . . . .	110
1. Les droits de l'homme en tant que normes et en tant que directives . . . . .	110
2. La confrontation aux droits de l'homme des options fondamentales du système de conflit de lois du for . . . . .	112
a) L'existence même d'un système de règles de conflit . . . . .	112
b) La structure des règles de conflit: règles de conflit bilatérales, règles à coloration matérielle, <i>interest analysis</i> . . . . .	115
3. La validation des rapports familiaux boiteux par référence aux droits de l'homme . . . . .	119
4. Le rattachement du statut personnel . . . . .	127
a) Le rattachement du statut personnel à la nationalité (ou au domicile) et le principe de non-discrimination . . . . .	127
1) La problématique générale. . . . .	127
2) La problématique spécifique du droit communautaire . . . . .	130
b) Les règles de conflit et l'égalité entre hommes et femmes. . . . .	137
c) La valorisation de l'identité culturelle de la personne . . . . .	145
1) Les sociétés multiculturelles. . . . .	145
2) Le droit international privé postmoderne . . . . .	148
3) Identité culturelle et identités culturelles . . . . .	149
5. Le principe d'égalité et l'octroi ou le refus d'avantages concrets par l'ordre juridique du for . . . . .	152
a) Les critères d'intervention de l'ordre public de proximité . . . . .	152
b) Le champ d'application nécessaire des lois de police du for. . . . .	158
c) Le champ d'application international des lois autolimitées . . . . .	162
Deuxième partie. La confrontation de lois et décisions étrangères aux normes en matière de droits de l'homme liant l'Etat du for. . . . .	165
Chapitre IV. L'application des lois étrangères. . . . .	165
1. Contrôle par rapport aux droits de l'homme reconnus dans le for et contrôle par rapport aux droits de l'homme reconnus dans l'ordre juridique étranger. . . . .	165
2. Le continuum des cas types: de l'application proprement dite à la reconnaissance . . . . .	168
3. L'ordre public, véhicule historique des droits de l'homme et des droits fondamentaux. . . . .	171
a) France . . . . .	173
b) Allemagne. . . . .	181
c) Angleterre . . . . .	185
d) Etats-Unis d'Amérique . . . . .	188
e) Conclusions . . . . .	192

4. Le renouvellement de la question de l'incidence des droits de l'homme sur la loi étrangère . . . . .	193
a) Primauté des droits fondamentaux et questions méthodologiques . .	193
1) Développements allemands . . . . .	193
2) Généralisation . . . . .	204
b) La variété des normes de référence . . . . .	209
1) La constitution nationale . . . . .	210
2) Une convention régionale en matière de protection des droits de l'homme . . . . .	212
3) Des conventions à portée universelle . . . . .	220
4) Les droits de l'homme définis par le droit international public général? . . . . .	223
5) Le recours à des textes non normatifs . . . . .	225
5. La prise en considération du degré d'extranéité de la situation . . . . .	226
a) Le champ d'application territorial des garanties constitutionnelles ou internationales des droits de l'homme et le droit international privé . . . . .	226
1) Les garanties constitutionnelles ou internationales sont-elles territorialement limitées? . . . . .	226
2) La limitation territoriale des garanties est-elle pertinente par rapport au droit international privé? . . . . .	231
i) La réponse de principe . . . . .	231
ii) Deux exceptions . . . . .	237
3) <i>Obligation</i> d'opposer les droits de l'homme à la loi étrangère et <i>possibilité</i> de lui opposer les droits de l'homme . . . . .	245
b) L'atténuation potentielle des exigences des droits de l'homme en fonction de l'extranéité de la situation . . . . .	247
1) Le principe de l'atténuation . . . . .	247
2) Comment s'apprécie l'extranéité pouvant justifier une atténuation des exigences des droits de l'homme? . . . . .	254
6. Droit islamique et ordres juridiques occidentaux . . . . .	258
a) Foi islamique et loi islamique. . . . .	258
b) La réaction des ordres juridiques occidentaux . . . . .	263
c) Le rôle du consentement de toutes les parties à la relation familiale en cause . . . . .	272
7. L'incidence du débat sur l'universalité ou la relativité des droits de l'homme . . . . .	278
a) Relativismes. . . . .	278
b) Le droit international privé est-il concerné par la confrontation entre universalisme et relativisme des droits de l'homme? . . . . .	286
Chapitre V. Reconnaissance des jugements étrangers et droit au procès équitable . . . . .	288
1. Jugements méconnaissant des droits substantiels et jugements méconnaissant les garanties du procès équitable . . . . .	288
a) Divergences et convergences entre les différents types de violation des droits de l'homme . . . . .	288
b) Quel standard du procès équitable pour la reconnaissance des jugements étrangers? . . . . .	291

2. Première hypothèse: l'Etat étranger d'origine du jugement et l'Etat du for ne partagent pas les mêmes normes en matière d'équité procédurale	295
a) Le droit des Etats-Unis d'Amérique	295
b) Les droits constitutionnels allemand et suisse	301
c) La Convention européenne des droits de l'homme.	302
1) Précédents en matière pénale	303
2) L'excentrique arrêt <i>Pellegrini</i>	305
3) Un critère de stricte conformité de la procédure menée à l'étranger aux exigences du procès équitable définies par la Convention?	309
i) Discussion	309
ii) Jurisprudence	312
3. Deuxième hypothèse: l'Etat d'origine du jugement et l'Etat du for partagent les mêmes normes en matière d'équité procédurale	317
a) Possibilité de refuser la reconnaissance	318
b) Obligation de refuser la reconnaissance?	325